

J'ai participé assez activement aux délibérations du comité et peut-être pourrais-je me tirer passablement d'affaire sans consulter ces documents. Mais la plupart des députés, qui n'ont pas fait partie du comité, se trouvent, je pense, tout à fait dans le noir parce qu'ils n'ont pas ces documents à leur disposition à un moment semblable.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à Votre Honneur ces mots qui apparaissent au dos de la première page du bill n° C-243 qui se trouve dans nos liasses:

Les amendements apportés par le comité de la défense nationale sont indiqués par le soulignement et les traits verticaux.

Par conséquent, le député de Winnipeg-Sud-Centre n'a qu'à parcourir le bill pour trouver les endroits où le comité a fait des amendements, car ils y sont indiqués par des lignes verticales ou des mots soulignés. J'ignore s'il dispose du bill initial pour fin de comparaison, mais il a sûrement un exemplaire de ce dernier à son bureau, comme moi-même et les autres députés. Même s'il ne l'a peut-être plus ici dans sa liasse, il dispose sûrement d'un autre exemplaire. Habituellement, on inscrit le libellé du bill précédent et le nouveau texte en indiquant les modifications par une ligne verticale ou en les soulignant. Je ne crois pas que ce soit un problème que d'envoyer chercher une copie de l'ancien bill à mon bureau si je veux les comparer.

• (3.40 p.m.)

Toutefois, je suis un peu d'accord avec l'honorable député de Calgary-Nord quand il constate que le compte rendu des délibérations des dernières séances du comité vient tout juste d'être mis à la disposition des députés et qu'on devrait leur donner l'occasion d'étudier ces témoignages et de se familiariser avec eux. Si nous adoptons le cours normal de la discussion en comité plénier, je crois, monsieur l'Orateur, que des discours d'introduction assez longs seront prononcés par certains députés des deux côtés de la Chambre, qui examineront le principe général du bill de sorte qu'au moment où nous en viendrons à discuter le bill article par article, chaque député aura l'occasion d'examiner la partie des témoignages qui l'intéresse. Étant donné les longs mois que nous avons consacrés à l'affaire au cours de la présente session, je propose donc que nous poursuivions nos travaux et que nous liquidions ce qui est inscrit au *Feuilleton*.

[L'hon. M. Harkness.]

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je partage les opinions du député de Calgary-Nord (M. Harkness). Je ne fais pas partie du comité de la défense. Dans la mesure où mes autres fonctions me le permettaient, je me suis efforcé d'étudier parfois le texte des délibérations de ce comité. Il s'agit ici d'une importante question. Je ne suis pas nécessairement de l'avis de certains de mes collègues qui sont membres du comité. Il peut arriver que je le sois, mais il y a quelques très importants témoignages à prendre en considération, je crois. Votre Honneur ferait bien, je pense, de considérer comme preuve authentique la déclaration du premier ministre portant qu'il a eu l'occasion voilà quelques jours de prendre connaissance de la déposition du maréchal de l'air Miller, qui l'a impressionné et qu'il faudrait en faire l'objet d'un rapport en profondeur. Cette déposition m'est parvenue il n'y a que quelques minutes. Dans une question de ce genre, monsieur l'Orateur, l'utilité de tout le système des comités entre en jeu. On nous a jusqu'à ce jour remis plus de 2,400 pages de témoignages rendus par un certain nombre de témoins, dont plus de 250 pages ont été distribuées aujourd'hui. Ceux-ci ont été soumis à de très habiles interrogatoires et contre-interrogatoires. Nous devrions pouvoir prendre connaissance de toutes les dépositions.

Je ne partage pas l'opinion du député de Medicine Hat selon qui on peut s'attendre à ce que les discours préliminaires prennent un certain temps. Ce n'est pas nécessairement vrai. J'examine les deux ou trois premiers articles du projet de loi, et les députés qui n'ont pas siégé au comité de la défense seront appelés à prendre des décisions importantes à l'égard de ces articles, à adopter certaines attitudes et à décider comment ils voteront.

D'après moi, il est absolument impossible aux députés à ce stade d'analyser les deux ou trois derniers comptes rendus des dépositions de témoins très importants, de comparer ces témoignages avec les propos précédents et de prendre une décision indépendante. D'après moi, si nous voulons tirer un parti satisfaisant du régime des comités, le gouvernement doit veiller à ce que les députés aient les comptes rendus assez longtemps pour qu'ils puissent les lire, les étudier et en arriver à une décision à leur égard. Il est absolument impossible pour moi-même et pour les autres députés d'examiner, au début du débat aujourd'hui, les témoignages très importants déposés par les derniers témoins comparus devant le comité et de dire: «Voici ce que j'en pense.»